

Des centres régionaux de réponse aux incidents de cybersécurité



© 2022 Les Echos Publishing

Dès février 2022, la Bourgogne Franche-Comté, le Centre-Val de Loire, la Corse, le Grand Est, la Normandie, la Nouvelle-Aquitaine et la Provence-Alpes-Côte d'Azur intégreront le programme d'incubation de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) pour développer leur centre de réponse aux incidents cyber (CSIRT, pour Computer Security Incident Response Team). Ce programme prévoit pour chacune des régions volontaire une subvention d'un million d'euros et un accompagnement sous forme de formation de quatre mois pour les aider à rendre opérationnel leur centre.

Agir le plus rapidement possible

À terme, ces CSIRT joueront un rôle préventif en sensibilisant les entreprises, les collectivités et les associations locales aux cyber-incidents. Ils auront également pour mission de les former aux bonnes pratiques. En outre, ils seront chargés de relever les signalements d'incidents et de mettre en relation les victimes avec les structures d'accompagnement permettant de résoudre le problème. L'objectif majeur de ces centres étant de limiter les impacts économiques et sociaux des cyberattaques en soutenant les victimes localement et en agissant le plus rapidement possible.

